

Une société offshore et des espèces : le mystère de la Maserati du ministre de la justice

PAR FABRICE ARFI
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 7 FÉVRIER 2022



© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Mediapart révèle les dessous d'une affaire qui permet de lever une partie du voile sur les pratiques de l'actuel Garde des Sceaux quand il était encore la star des barreaux et des prétoires. Le ministre réfute le moindre manquement, tout en éludant plusieurs questions en suspens.

Le ministre de la justice Éric Dupond-Moretti a perçu quand il était avocat 100 000 euros d'honoraires d'une société aux Seychelles dont il n'a pourtant jamais été le conseil et a immédiatement dépensé l'essentiel de la somme à Monaco pour acquérir une Maserati cabriolet, payée en partie en espèces, selon une série de documents obtenus par Mediapart.

Les faits, qui se sont retrouvés au cœur d'une instruction judiciaire pour escroquerie sans qu'Éric Dupond-Moretti ne soit jamais inquiété, permettent aujourd'hui de lever une partie du voile sur les pratiques professionnelles du garde des Sceaux quand il était encore la star des barreaux et des prétoires. Alors que de nombreuses zones d'ombre demeurent,

le cabinet du ministre de la justice a réfuté auprès de Mediapart le moindre manquement, tout en éludant plusieurs questions.



© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Tout commence le 23 janvier 2013 quand le compte professionnel du cabinet de M^e Dupond-Moretti est crédité d'une somme de 100 000 euros provenant d'une société baptisée Exelyum — le nom figure en toutes lettres sur le bordereau bancaire. Celle-ci est domiciliée aux Seychelles, l'un des plus redoutables paradis fiscaux de la planète. Elle est dirigée par un certain Jean-Pierre Nitkowski.

Problème : ni Nitkowski ni Exelyum n'ont jamais été les clients de M^e Dupond-Moretti et de son cabinet. En revanche, Nitkowski et Exelyum sont deux noms bien connus de la police et de la justice : le premier était alors suspecté d'être le cerveau d'une gigantesque escroquerie boursière à la Madoff qui a floué des centaines de victimes pour un préjudice se chiffrant à plus de 20 millions d'euros. Et Exelyum, la boîte noire où a atterri tout l'argent détourné.

Une voiture à 95 000 euros, dont 20 000 euros payés en cash par le futur ministre.

C'est dans le cadre de l'enquête sur cette vaste escroquerie internationale qu'un juge d'instruction lyonnais, Marc-Emmanuel Gounot, tombe sur l'étrange virement au profit d'Éric Dupond-Moretti. D'autant plus étrange que non seulement Exelyum et Nitkowski n'ont jamais été défendus par M^e Dupond-Moretti, mais sitôt les fonds perçus depuis le compte à Londres de la société *offshore*, ceux-ci ont été transférés sur un compte personnel du célèbre avocat, puis, de nouveau dans la foulée, sur un deuxième compte personnel manifestement ouvert pour l'occasion.

Quelques jours plus tard, le 5 mars 2013, Éric Dupond-Moretti vire 75 000 euros de ce compte au bénéficiaire d'un garage à Monaco, où le pénaliste s'achète un bolide de luxe, une Maserati Grancabrio noire. Coût total de l'opération : 95 158 euros. Les 20 158 euros de différence ont été versés en cash par l'avocat — deux dépôts de 7 000 euros et un dernier de 6 158 euros —, selon les documents consultés par Mediapart.

David B., le patron du garage monégasque, a expliqué sur procès-verbal qu'Éric Dupond-Moretti n'était pas « *un client habituel* » de son établissement. En France, contrairement à Monaco, les paiements en espèces ne pouvaient pas dépasser les 3000 euros à cette époque.

La charge de l'ancien client de M^e Dupond-Moretti

Comment un avocat a-t-il pu percevoir des honoraires d'une société *offshore* qu'il ne défend pas ? L'enquête du juge Gounot a permis de tirer au clair une partie de cette situation pour le moins originale, mais pas de répondre à toutes les questions. Les investigations ont en effet établi que Jean-Pierre Nitkowski s'est retrouvé en décembre 2012 en détention à Monaco, en même temps qu'un autre escroc présumé, un certain Immanuel de Agrella, qui, lui, a été un client éphémère de M^e Dupond-Moretti.

Selon l'enquête du juge Gounot, Nitkowski et Agrella auraient scellé en cellule un drôle de pacte, qui peut se résumer ainsi : Agrella donne des tuyaux boursiers sur le *trading* haute-fréquence à Nitkowski ; en échange, Nitkowski paye avec sa coquille aux Seychelles les copieux frais d'avocats d'Agrella, dont la femme vient de prendre attache avec le cabinet Dupond-Moretti.

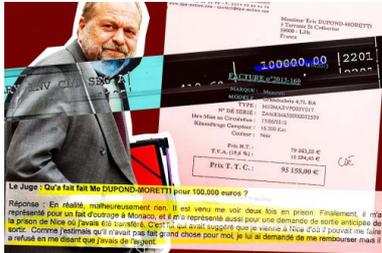
En octobre 2015, le juge Gounot demandera à un avocat lyonnais représentant les intérêts de son confrère Dupond-Moretti de lui communiquer, d'une part, « *les mails échangés entre Mme Agrella et M^e Dupond-Moretti, ceux-ci ne paraissant pas couverts par le secret professionnel* », et, d'autre part, de préciser « *les dispositions prises [...] au regard de l'obligation de vigilance prévue par le Code monétaire et financier* », s'agissant du virement de 100 000 euros d'une société inconnue aux Seychelles.

Le magistrat sera confronté à un double mur un mois plus tard. L'avocat de M^e Dupond-Moretti lui explique que les échanges de mails réclamés sont bien couverts par le secret professionnel, après consultation de l'Ordre des avocats de Lyon et celui de Lille (dont dépendait alors M^e Dupond-Moretti). Par ailleurs, M^e Dupond-Moretti était exonéré de tout devoir de vigilance et de déclaration de soupçon au sujet des fonds perçus par Exelyum selon les règles en vigueur s'appliquant aux avocats, a fait valoir le conseil lyonnais.

Formellement, l'enquête pénale s'est arrêtée là concernant Éric Dupond-Moretti. Mais le juge a tout de même demandé en audition à Immanuel de Agrella, en février 2019, quelles types de diligences M^e Dupond-Moretti avait bien pu faire pour 100 000 euros. L'intéressé a livré une réponse cinglante : « *En réalité, malheureusement rien. Il est venu me voir deux fois en prison. Finalement, il m'a représenté pour un fait d'outrage à Monaco, et il m'a représenté aussi pour une demande de sortie de prison anticipée de Nice où j'avais été transféré [...] Comme j'estimais qu'il n'avait pas fait grand-chose pour moi, je lui ai demandé de me rembourser mais il a refusé en me disant que j'avais de l'argent.* »

Selon deux documents judiciaires obtenus par Mediapart, M^e Dupond-Moretti ne s'est pas personnellement déplacé à des audiences à Monaco et Aix-en-Provence pour le compte de Agrella, mais y a envoyé des associés ou collaborateurs. Et la facture de 100 000 euros émise par le cabinet Dupond-Moretti ne

détaille aucune intervention particulière autre que la mention « *Note de frais et honoraires HT (provision)* ».



© Photo illustration Sébastien Calvet / Mediapart

Les réponses lacunaires du ministre

Interrogé par Mediapart sur les accusations d'Immanuel de Agrella contre son ancien avocat, le cabinet du ministre de la justice s'est contenté de répondre : « *Éric Dupond-Moretti a défendu les intérêts de Monsieur Immanuel di Agrella, ce qui a fait l'objet d'une facturation et d'une perception d'honoraires.* »

Sans autre forme de précision [voir en annexes de cet article l'intégralité de nos questions posées au ministre].

Le ministre n'a notamment pas voulu dire s'il était informé de l'étrange deal qui aurait présidé au paiement de ses honoraires depuis Exelyum, d'autant que le **Règlement intérieur national de la profession d'avocat** dispose, en son article 11.3, qu'un « *avocat ne peut percevoir d'honoraires que de son client ou d'un mandataire de celui-ci* ».

En ce qui concerne cette société aux Seychelles au cœur d'une enquête pour escroquerie, l'entourage du Garde des Sceaux affirme : « *L'affaire concernant la société Exelyum que vous mentionnez a été instruite par un juge d'instruction, spécialisé en matière financière, qui disposait de tous les éléments et a procédé à des investigations sans juger pour autant nécessaire d'entendre Éric Dupond-Moretti.* »

Le cabinet du ministre de la justice.

S'agissant enfin du financement de la Maserati avec d'importantes sommes en liquide dans un garage à Monaco dont le ministre n'est pas un client habituel, son cabinet élude une fois de plus : « *Concernant votre*

intérêt pour l'automobile, sachez qu'Éric Dupond-Moretti a acheté sa voiture légalement, l'a utilisée et la revendue légalement [raison pour laquelle elle n'apparaît pas dans la **déclaration de patrimoine** du ministre – ndlr] ».

En mars 2021, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné Jean-Pierre Nitkewski à cinq ans de prison ferme, 150 000 euros d'amende et une interdiction de toute activité professionnelle en lien avec la finance. Quinze autres personnes ont été condamnées dans cette affaire d'escroquerie.

L'enquête a identifié plus 500 victimes d'Exelyum, dont certaines ont été totalement ruinées.

Boite noire

Mediapart n'a pas décidé d'écrire sur ce sujet parce que le ministre de la justice s'est acheté un bolide de luxe ; il fait bien ce qu'il veut en la matière. Sa **déclaration de patrimoine** sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) fait d'ailleurs mention de la propriété de plusieurs véhicules à moteur : un bateau, une moto et trois voitures, dont une Bentley.

Nous n'avons jamais écrit dessus.

Mais ce sont bien les conditions d'achat de cette Maserati, qui mêlent une société dans un paradis fiscal n'appartenant même à l'un de ses clients et à l'usage important d'espèces à Monaco, tout comme la curiosité de la justice sur le sujet et les réponses lacunaires du cabinet du ministre, qui nous ont incité à rendre publique cette histoire au regard des fonctions que M. Dupond-Moretti occupe aujourd'hui.

MISE A JOUR — Cet article a été enrichi, lundi 7 février, à 11h45, de la mention de l'article 11.3 du Règlement intérieur des avocats qui prohibe le paiement d'honoraires par un tiers, autre que son client ou un mandataire de celui-ci.

Prolonger

Voici la liste intégrale des questions posées par Mediapart à Éric Dupond-Moretti :

— Le 23 janvier 2013, le compte professionnel du cabinet de Me Dupond-Moretti a été crédité d'une somme de 100000 euros d'honoraires depuis le compte à Londres d'une société domiciliée aux Seychelles, Exelyum. Cette dernière était alors dirigée par un homme, Jean-Pierre Nitkowski, qui n'a pourtant jamais été client de Me Dupond-Moretti. Je voulais savoir s'il était fréquent que Me Dupond-Moretti reçoive de telles sommes d'argent d'un homme dont il n'a pas défendu les intérêts ?

— Cette question a été au cœur d'une instruction menée entre 2015 et 2019 par un juge d'instruction lyonnais, la société Exelyum ayant été le véhicule d'une considérable escroquerie boursière (façon chaîne de Ponzi) de plusieurs dizaines de millions d'euros. Or il est apparu que M. Nitkowski a été emprisonné fin 2012 à Monaco en même temps qu'un autre homme, Immanuel de Agrella. Ce dernier a expliqué en procédure qu'il avait passé un pacte avec M. Nitkowski : il lui donnait des tuyaux boursiers (sans grand intérêt, selon lui) en échange de quoi M. Nitkowski payait ses honoraires d'avocat. M. Dupond-Moretti a-t-il été alerté de ce deal pour le moins original ?

— D'après une audition de février 2019 d'Immanuel di Agrella, c'est M. Dupond-Moretti lui-même qui lui a remis, en prison, à Monaco, le RIB de son cabinet. Le ministre confirme-t-il cette affirmation ?

— À la question du juge d'instruction de savoir ce que Me Dupond-Moretti a fait pour 100000 euros d'honoraires, Immanuel di Agrella a répondu : « *En réalité, malheureusement rien. Il est venu me voir deux fois en prison. Finalement, il m'a représenté pour un fait d'outrage à Monaco, et il m'a représenté aussi pour une demande de sortie de prison anticipée de Nice où j'avais été transféré [...] Comme j'estimais qu'il n'avait pas fait grand-chose pour moi, je lui ai demandé de me rembourser mais il a refusé en me disant que j'avais de l'argent.* » M. Dupond-Moretti souhaite-il faire un commentaire, étant entendu que la facture émise le 28 janvier 2013 à l'attention

d'Immanuel de Agrella ne mentionne aucune diligence particulière si ce n'est la formulation « *Note de frais et honoraires* » ?

— D'après les éléments portés à notre connaissance, les 100000 euros de la société Exelyum perçus professionnellement par Me Dupond-Moretti ont été immédiatement transférés sur un compte personnel, puis dans la foulée sur un deuxième compte personnel ouvert pour l'occasion. Quelques jours plus tard, 75000 euros étaient virés au bénéfice d'un garage à Monaco, DPM Motors, pour l'achat d'une Maserati Grancabrio d'un montant total de 95158 euros. La différence — 20158 euros — a été réglée en espèces par M. Dupond-Moretti. Pourquoi M. Dupond-Moretti a payé une partie de la Maserati avec une telle somme en espèces ?

— Pourquoi cet achat a-t-il eu lieu à Monaco dans un garage dont il n'était pas un client habituel, comme l'affirmera le patron de DPM Motors ?

— Selon la réglementation monégasque, toute personne entrant sur le territoire de la Principauté avec plus de 10000 euros en espèces doit le déclarer à la police. Est-ce que tel a été le cas, si tant est que M. Dupond-Moretti se soit rendu à Monaco avec les 20158 euros en une seule fois ?

— En novembre 2015, le conseil de M. Dupond-Moretti, Me Jean-Félix Luciani, a expliqué au juge d'instruction lyonnais que son client n'était soumis à aucun devoir de vigilance ou obligation de soupçon vis-à-vis des 100000 euros perçus par Exelyum, ce virement étant intervenu dans le cadre d'une activité juridictionnelle (même si Exelyum n'a jamais été sa cliente). Jean-Pierre Nitkowski a été condamné, en janvier 2021, à cinq ans de prison de ferme s'agissant de l'escroquerie dont il était le cerveau et Exelyum le véhicule. Le montant du préjudice se porte au total à plus de 20 millions d'euros dans cette affaire ; plusieurs épargnants se sont retrouvés totalement ruinés par ses agissements. Me Dupond-Moretti souhaite-il faire un commentaire sur ce qu'il sait être aujourd'hui la source de revenus versés par un homme qu'il n'a jamais défendu et qui a floué des centaines de victimes ?

— La Maserati achetée en mars 2013 par Éric Dupond-Moretti ne figure pas dans sa déclaration de patrimoine. Cela signifie-t-il qu'elle a été vendue avant son entrée au gouvernement ?

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Allières

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.